

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° 36-2021-09-16-00001 du 16 septembre 2021, une enquête publique unique sera ouverte concernant le projet de décret pour l'extension de la Réserve Naturelle Nationale de Chérine représenté par le Préfet de l'Indre.

Cette enquête se déroulera du mardi 5 octobre 2021 à 9h00 au mardi 19 octobre 2021 à 17h00 inclus.

Pendant cette période, **le dossier pourra être consulté en mairies de Saint-Michel-en-Brenne et de Lingé** aux heures habituelles d'ouverture des mairies (Mairie de Saint-Michel-en-Brenne :le lundi de 8h00 à 12h00, le mardi de 14h00 à 17h00, les mercredi et jeudi de 8h00 à 12h00 et Mairie de Lingé : le lundi de 8h30 à 12h30, le mardi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h30).

De plus, le dossier sera consultable :

- sur un ordinateur mis à disposition du public à la DDT 36 Cité administrative Bâtiment B 36000 Châteauroux aux heures d'ouverture suivantes : 9h00 à 11h45 et 14h00 à 16h00, sur rendez-vous par téléphone au 02-54-53-26-73,
- sur le site des services de l'État de la Préfecture de l'Indre à l'adresse suivante :

https://www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE

Toutes les personnes intéressées pourront consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert en mairie de **Saint-Michel-en-Brenne et de Lingé** ou les adresser à Madame Claudine MOREAU, commissaire enquêteur désignée par le tribunal administratif de Limoges le 26 mai 2021 :

- par écrit au siège de l'enquête à la mairie de Saint-Michel-en-Brenne à l'attention de Madame Claudine MOREAU, commissaire enquêteur Enquête publique sur le projet d'extension de la réserve naturelle nationale de Chérine 1 rue du Prieuré, 36290 Saint-Michel-en-Brenne
- ou à l'adresse électronique dédiée : ddt-extensioncherine@indre.gouv.fr

Ces correspondances devront lui parvenir avant la clôture de l'enquête, **soit le mardi 19 octobre 2021 à 17h00.**

Ces observations et propositions recueillies par courrier électronique seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse internet sur le lien suivant :

https://www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE

Madame Claudine MOREAU recevra, en personne, les observations

- à la mairie de **Saint-Michel -en -Brenne** le jeudi 7 octobre de 9 h 00 à 12 h 00
- à la mairie de **Lingé** le mardi 12 octobre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00

Dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions et avis motivés du commissaire enquêteur sera déposée dans la commune où s'est déroulée l'enquête et publiée sur le site de la préfecture de l'Indre, pour consultation pendant une période d'un an.

https://www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE

A l'issue de la procédure réglementaire, le Ministre de la transition écologique est l'autorité compétente pour prendre la décision d'extension du périmètre de la Réserve Naturelle Nationale de Chérine.